

Saint Brice

janvier 2018

Bulletin municipal annuel N°11



SOMMAIRE

Edito du Maire:	bilan de l'année, perspectives et vœux.
Fête locale:	bonne animation et bon repas.
Fête des écoles:	une réussite.
Noël des écoles:	très apprécié de l'ensemble des élèves.
Ouvre la voie:	un succès annuel.
Equipements sportifs:	la totalité des existants et ceux gérés par la CdC.
Economie communale:	des efforts récompensés.
Assainissement:	la deuxième tranche est terminée.
Employé communal:	un recrutement intéressant.
SIRP et SIVOM:	explications et résultats.
Etat civil.	
Nouvelles démarches:	le numérique envahit notre quotidien.
Aides à domicile:	informations.
Archives:	c'était en 1924.

RAPPEL:

La mairie est **uniquement** ouverte au publique
le mardi de 8h30 à 12h30 et 14h à 18h30.
le jeudi de 8h30 à 12h30 et 14h à 18h30

EDITO DU MAIRE

L'année 2017 a été marquée par l'élection d'un nouveau Président de la République.

L'un de ses objectifs est d'encourager les communes à faire des économies. Ainsi, nous nous sommes attachés à améliorer notre patrimoine communal. Dans nos bâtiments communaux, les travaux d'isolation et de chauffage se sont avérés performants. Les factures d'énergie ont ainsi été sensiblement réduites.

Comme les années précédentes nos impôts locaux n'ont pas subi d'augmentation.

Une 2ème tranche d'assainissement collectif a été réalisée par le SIVOM de Saint Brice, celle-ci comprend 28 branchements supplémentaires. L'objectif est d'améliorer le confort de chacun et de faciliter l'installation de nouveaux habitants dans notre village.

Au cours de l'année 2018, nous continuerons à entretenir et à rendre notre commune encore plus accueillante, afin que les habitants y trouvent un bien-être permanent. Mais nous resterons très vigilants quant aux dotations de l'Etat qui nous seront allouées

Le Conseil Municipal et le Personnel Communal se joignent à moi pour vous présenter les meilleurs voeux de santé, de bonheur et de réussite pour 2018.

Saint Brice le Maire.

Serge DURU.



FETE DES ECOLES

17/06/2017

organisation réssie, spectacle dynamique. Très bonne participation des parents! Bravo à tous



FETE LOCALE



Une journée très bien animée par les majorettes de Béguey. Elles nous ont donné une prestation de qualité à hauteur de leur réputation et de leur palmarès. Elles sont soutenues par une fanfare également très dynamique.

Un grand bravo à toute l'équipe



La chanteuse a alterné l'ancien et le nouveau pour le plaisir de toute l'assemblée.



La fête ne pouvait se terminer sans une dernière présentation des majorettes. Une clôture dans la joie.



la prochaine fête aura lieu le 3 juin 2018

NOEL DES ECOLES

12 décembre 2017



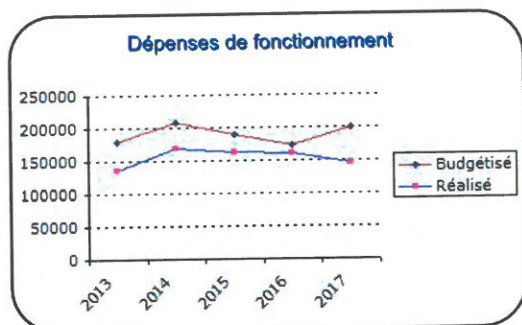
L'ensemble des enfants du SIRP ont été regroupés à l'école de Coirac pour fêter Noël
Un spectacle leur a été proposé.

Il est évident que les enfants ont apprécié, L'animatrice a su captiver l'attention de tous. L'ensemble était varié et de qualité.

Après le spectacle on se précipite vers les viennoiseries et le chocolat chaud !!!!!

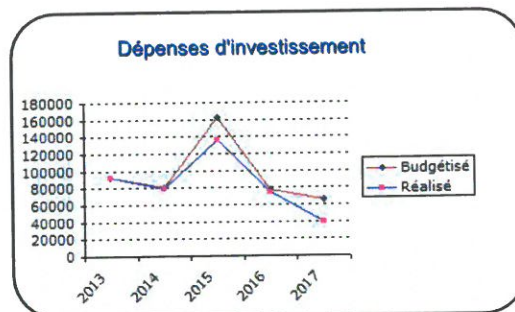
Noël très réussi

ECONOMIE COMMUNALE

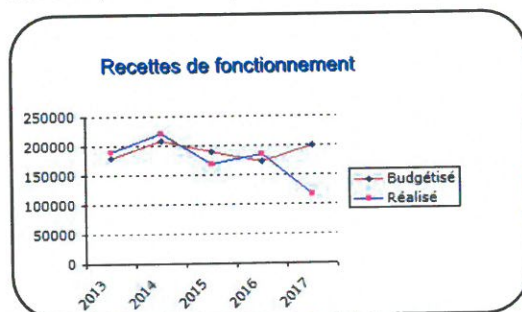


Cette section regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune (gestion courante, subventions aux associations, syndicats intercommunaux, etc...)

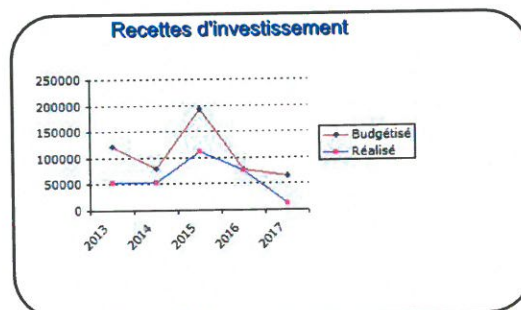
Les prévisions 2017 révèlent une importante économie qui a pu être dégagée au niveau de l'entretien des espaces verts grâce à notre cantonnier qui effectue lui-même certains travaux qui étaient auparavant sous-traités.



Les Dépenses d'investissement varient en fonction du programme d'équipement décidé chaque année et des moyens financiers. En 2017, les dépenses se concentrent principalement sur les travaux d'agrandissement du cimetière (cartographie et numérotation des concessions), mise aux normes de l'éclairage public et réfection du chauffage du logement anciennement maison d'hôtes.



En parallèle les recettes "dotations de l'Etat" ont été maintenues, grâce à nos économies l'équilibre budgétaire est respecté.



Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées par les fonds de compensation de la TVA et de la taxe d'aménagement.

Détail des évolutions des taux des différentes taxes

Taxe d'habitation	7.05 % idem 2016
Taxe foncière bâtie	10.36 % idem 2016
Taxe foncière non bâtie	33.68 % idem 2016

Les taux communaux sont stables depuis de nombreuses années.

Par contre, le taux appliqué par le département est passé de 12,08% en 2007 à 17,46 % en 2017. De plus il faut ajouter aujourd'hui un prélèvement supplémentaire de 1% au profit de la communauté de communes.

Plus 5% en 10 ans cela semble raisonnable.

Le nouveau taux de prélèvement de 1% de la CDC est destiné au financement du tout numérique déployé sur le territoire.

Notons également une progression de 15% de l'assiette de base.

CANTONNIER



Jérémie Cousin est employé municipal depuis 1er juin 2015 dans le cadre des emplois aidés. Son activité était partagée entre Coirac et Saint Brice.

L'embauche dans ce contexte était donc une opportunité. Ce statut, très avantageux pour les communes, reste administrativement limité à 2 ans.

La "règle du jeu" était d'évaluer pendant ces deux ans l'aptitude de la personne à remplir le poste. Suite à cette appréciation une embauche avec un statut d'agent territorial est envisageable.

Début 2017 la question s'est posée.

La réponse a été favorable. Jérémie a donc pu bénéficier dès le 1er juin 2017 d'un CDI de 18h par semaine à la commune de Saint Brice.

Depuis le départ à la retraite de Mme Lasserre, Saint Brice restait sans personnel titulaire d'entretien.

La charge salariale supportée par la commune reste donc identique aux montants de 2015.

Par contre, aujourd'hui, Jérémie Cousin âgé de 27 ans, entreprend la taille de haies, l'entretien de la station d'épuration, travaux que l'on devait sous-traiter auparavant, une économie non négligeable.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RENTRE-DEUX-MERS
Canton de l'Entre-Deux-Mers
11, rue de la République, 33110 SAINT-BRICE

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers - Statuts Septembre 2017

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

STATUTS

ARTICLE 1 : Historique de la Communauté de Communes

Par arrêté du 5 décembre 2016, est prononcé, au 1^{er} janvier 2017, la fusion de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SALVETEROIS et de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE TARGON et l'extension à la commune de ST LAURENT DU BOIS, membre de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens.

La nouvelle Communauté de Communes relève des dispositions des articles L5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et constitue une nouvelle personne morale emportant la dissolution de la Communauté de Communes du Salveterois et de la Communauté de Communes du Canton de Targon. Elle prend la dénomination suivante :

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS.

L'extension de périmètre emporte le retrait de la commune de ST LAURENT DU BOIS de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens.

ARTICLE 1 : Composition

La COMMUNAUTÉ DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS associe les 52 Communes membres suivantes :

ARBIS - BAIGNEAUX - BELLEBAT - BELLEFOND - BLASIMON - CANTOIS - CASTELMORON D'ALBRET - CASTELVIEL - CALMONT - CAZAUGAT - CESSAC - CLEYRAC - COIRAC - COURPIAC - COURS DE MONSIEUR - COULURES S/ DROPT - DAUBEZE - DIEULIVOL - ESCOUSSANS - FALEYRAS - FRONTENAC - GORNAC - LADALUX - LANDERROUET S/ SEGUIR - LUGASSON - MARTRES - MAURIAC - MESTERREUX - MONTIGNAC - MOURDES - NEUFFONS - LE PUY - RIMONS - ROMAGNE - ST ANTOINE DU QUEYRET-ST BRICE - ST FELIX DE FONCAUDE - ST FERME - STE GEANNE - ST GENIS DU BOIS - ST HILAIRE DU BOIS - ST LAURENT DU BOIS - ST MARTIN DE LERON - ST MARTIN DU PUY - ST PIERRE DE BAT - ST SULPICE DE GUILLERAGUES - ST SULPICE DE POMMERS - SALVETERRE DE GUYENNE - SOULIGNAC - SOUSSAC - TAILLECAVAT - TARGON.

ARTICLE 2 : Objet

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers a pour objet d'associer les communes au sein d'un territoire de solidarité et de concertation en vue d'assurer l'élaboration de projets communs d'aménagement ; le développement et la gestion de services mutualisés dans le cadre des compétences fixées par les présents statuts.

Extrait des statuts

Les statuts de la nouvelle Communauté des Communes Rurales de l'Entre de Mers ont d'abord été validés par les membres du conseil communautaire, pour ensuite être soumis au vote du conseil municipal des 52 communes membres pour approbation.

La structure de ce regroupement se met alors en place, harmonisant compétences obligatoires, compétences optionnelles et compétences facultatives.

EXTENSION DE L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une première tranche du réseau d'assainissement collectif (le tout à l'égout) a été réalisée en 2009. Elle concernait 45 foyers soit approximativement 135 habitants.

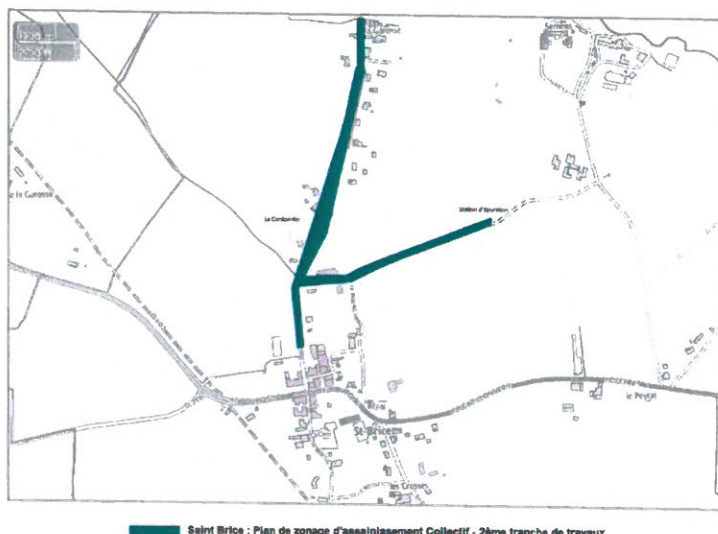
Nous sommes très loin de la capacité maximale de notre station qui est de 500 équivalents habitants.

Une étude pour extension de ce réseau a été finalisée en 2016.

L'objectif est de raccorder le bourg Nord, la Garosse et les Cordonniers.

En premier lieu, les pompes de relevage sont mises en place au point le plus bas, à la limite de la commune

La pose des canalisations de collectes et des tabourets de connexion peut s'effectuer



— Saint Brice : Plan de zonage d'assainissement Collectif - 2ème tranche de travaux

Les procédures d'appels à candidatures, d'appels d'offres et la rédaction du marché terminées, les travaux ont pu débuter le dernier trimestre 2017. La commune de Saint Brice a dû prendre un arrêté interdisant la circulation sur la D123 pour une durée de 3 mois du 29 août au 22 décembre 2017.

Après les vérifications impératives d'étanchéité, la route a pu être remise en état.

Les travaux se sont terminés le 23 novembre 2017.

L'interdiction de circuler a immédiatement été levée.

La mise à disposition du réseau pour les usagers est prévue janvier 2018.



OUVRE LA



10h30 / 11h45

Eglise de St Brice

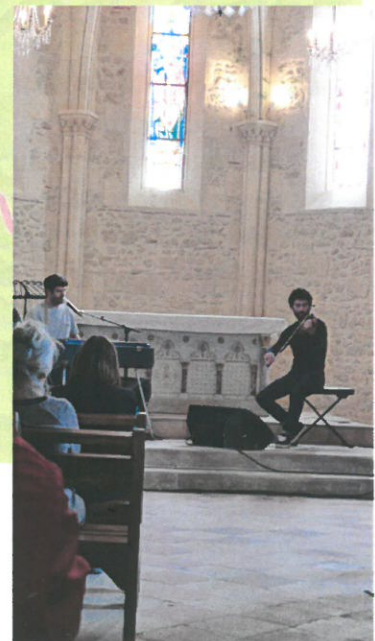


ADRIEN SOLEIMAN

Premier album d'Adrien Soleiman, **Brille** révèle une voix neuve de la pop française. Il y dévoile les contours précis et poignants de chansons portées par des mélodies grisantes et une nostalgie enveloppante et son écriture poétique embrasse l'héritage de Bashung ou de Christophe.



La manifestation a rencontré le succès habituel



SAMEDI 2 SEPTEMBRE

LE SERVICE CIVIQUE



Le service civique est un dispositif national ouvert aux 16-25 ans.

C'est pour les jeunes un engagement volontaire pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.

Le service civique est un moyen, un levier particulièrement efficace d'insertion sociale et professionnelle.

Une première opération de mise en oeuvre des services civiques a eu lieu dès 2014. L'Europe finance le coût du projet à hauteur de 92%.

Les communes de Daubèze et Saint Brice ont été sollicitées pour accueillir Ophélie Capin. Cette jeune fille n'est d'ailleurs pas inconnue de la commune de Daubèze puisqu'elle en a réalisé le dernier recensement.

Les contrats nécessaires ont été signés par l'organisme de tutelles et les communes concernées.

Le profil de cette jeune fille de 21 ans est très intéressant. Son engagement a une durée de 8 mois donc suffisant pour bien amorcer et peut être installer concrètement ses actions.

Une délibération du 4 juillet 2017 de la commune de Saint Brice fixe les missions.

Celle-ci se détaille en quatre points:

- développer le lien social au sein de la commune, par l'organisation de différents

moments de rencontres des habitants.

- faire vivre la mémoire de la commune en identifiant et classant les archives municipales afin de pouvoir en diffuser certaines auprès de la population.

- encourager la participation citoyenne en s'occupant de la mise à jour d'un site internet de la commune et de l'élaboration du bulletin municipal.

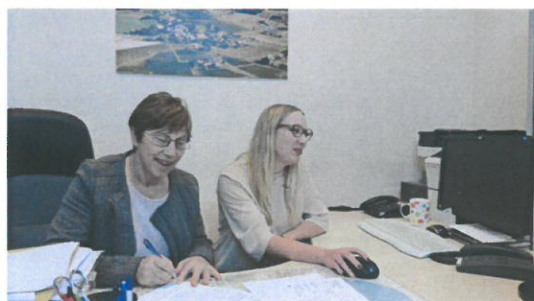
- mettre en place et organiser la formation de l'utilisation d'un défibrillateur pour les habitants de la commune.

Comme prévu, son activité se répartit entre Daubèze et Saint Brice. Elle est présente dans notre mairie le lundi après midi, le mercredi après midi et le vendredi matin.

Ses travaux sont supervisés par la secrétaire de mairie des deux communes.

Ophélie a, d'ores et déjà, une participation active à la rédaction de notre journal annuel.

Sa collaboration à la composition de ce numéro 11 est importante. Elle a identifié et illustré bon nombre de sujets méritants un développement.



ETAT CIVIL



NAISSANCES :

Bienvenu à :

- ❖ Agathe MAURIN née le 13 février 2017 à Langon
- ❖ Victor, Paul LARRIBAUD né le 24 février 2017 à Libourne
- ❖ Yvanna, Katalya, Désirée MICAS, née le 14 juillet 2017 à Libourne



MARIAGES :

Félicitations à :

- ❖ Monsieur Michaël LARRIBAUD et Mademoiselle Hélène BONNET se sont unis le 26 août 2017 à Saint Brice.



DECES :

Nous ont quittés :

- ❖ Monsieur Bernard BLAIS domicilié 2 lieu-dit Marquet à Saint Brice est décédé le 1er janvier 2017 à Libourne.
- ❖ Madame Marie-Louise LAURIER Veuve CAZAL domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur à Saint Brice est décédée le 29 janvier 2017 à Saint Brice.
- ❖ Madame Josette LAVAL domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 5 mai 2017 à Langon.
- ❖ Monsieur Pierre, Gérard LAVANDIER Veuf de BIZAC France, domicilié à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédé le 26 juillet 2017 à Langon.
- ❖ Madame Gabrielle, Mariane, Régine, TEISSIER Veuve CAU domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 1^{er} octobre 2017 à Langon.
- ❖ Madame Paulette ISAR Veuve RAYMOND, domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 11 octobre 2017 à Langon.
- ❖ Mademoiselle Ophélie DUVIN, domiciliée 4 Pouleau à Sauveterre de Guyenne est décédée le 21 octobre 2017 à Saint Brice.
- ❖ Madame Lucette, Arlette BLANQUET Veuve BASSELERIE, domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 24 décembre 2017 à Saint Brice.

NOUVELLES DEMARCHES EN LIGNE

Pour les Cartes Grises :

Aller sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Se créer un compte.

Vous pouvez imprimer le certificat provisoire d'immatriculation et le récépissé de dépôt de votre demande.

Pour les Permis de Conduire :

Aller sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Se créer un compte.

Pour faire une pré-demande de Passeport et/ou de Carte National d'Identité :

Aller sur <https://passeport.ants.gouv.fr>

Se créer un compte.

Pour plus d'informations :

Aller sur www.demarches.interieur.gouv.fr

Une fois votre compte crée, celui-ci peut servir pour une demande de Carte Grise comme pour une pré-demande de Passeport.

Grace à votre compte, vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre demande.

AIDE A DOMICILE

POUR INFORMATION

AMAD Service Aide à Domicile
1 Le Bourg
33760 MARTRES
05 56 71 32 02

Mail : amad33760@gmail.com

AIDE A DOMICILE (Service Mandataire et Prestataire)

Service Mandataire :

Vous êtes l'employeur de l'aide à domicile qui vient chez vous, vous mandatez l'association pour effectuer les démarches administratives à votre place (contrat, salaire, déclaration Urssaf, diverses attestations, etc...)

Ce service peut intervenir auprès de personnes âgées ou handicapées ainsi que des personnes valides qui ont besoin de l'entretien du logement.
Nous proposons également des gardes de nuit et de jour.

Avantage : les frais engagés pour l'embauche de personnel ouvre droit à une déduction fiscale à hauteur de 50 %, plafonnée.

Devis gratuit.

Service Prestataire :

L'association est l'employeur de l'aide à domicile qui vient chez vous. Nous intervenons par le biais d'une prise en charge caisse de retraite et du Conseil Départemental (APA et PCH).

Nous intervenons auprès de personnes âgées, handicapées et des personnes valides pour l'entretien du logement, aide et préparation de repas, aide aux transferts, aide à la prise de médicaments, etc...

Avantage : les frais engagés pour l'embauche de personnel ouvre droit à une déduction fiscale à hauteur de 50 %, plafonnée.

Devis gratuit.

Pour tous renseignements, le bureau est ouvert du lundi au vendredi :

de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Tél 05 56 71 32 02

Mail : amad33760@gmail.com



SIRP

SIVOM

Ces deux syndicats ne sont pas directement de responsabilité communale.

La commune de Saint Brice est néanmoins très impliquée par le fonctionnement de ces deux structures.

Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique.

Les réunions de conseil de classe se déroulent dans un très bon climat.

L'ensemble des projets décidés pour l'amélioration du cadre scolaire a été satisfait. Parfois un petit délai est nécessaire, que ce soit pour l'approvisionnement de matériel ou pour l'amélioration des bâtiments, mais globalement tout est aujourd'hui réalisé.

La nouvelle organisation du transport scolaire fonctionne parfaitement. Efficace et souple, elle s'adapte en permanence à notre organisation.

Tout cela serait parfait si les effectifs n'étaient pas continuellement en baisse ces dernières années.

Le risque est grand d'avoir à subir une suppression de classe. L'inspection d'académie nous en a d'ailleurs fait état.

C'est pour le syndicat le plus important problème actuel.

Affaire à suivre !!

Un *syndicat intercommunal à vocations multiples* (SIVOM) est un établissement public de coopération intercommunale, régi par les dispositions de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales. Le SIVOM exerce des responsabilités variées qui lui ont été transférées par les différentes communes, souvent du même canton.

Ces dernières participent étroitement au pilotage du SIVOM. En effet, ce sont les représentants élus par les conseils municipaux des communes membres qui décident et pilotent les actions du SIVOM par le biais du comité syndical et des différentes commissions.

Les SIVOM peuvent disposer de compétences très diverses. Celui de Saint Brice est compétent en ce qui concerne l'eau et l'assainissement.

La loi du 5 janvier 1988 assouplit considérablement la coopération intercommunale en donnant à chaque commune la possibilité de choisir les compétences qu'elle confie au SIVOM.

Notre SIVOM a un fonctionnement très dynamique. Entretien du réseau d'eau, par exemple, ce qui dans le milieu rural très dispersé, n'est pas une petite affaire. Les coûts induits sont élevés.

Les trois stations d'épuration de Saint Brice, Bellebat et Gornac sont très bien entretenues.

CALENDRIER COLLECTE

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE 2018

SAINT-BRICE



Jours de ramassage
de vos ordures
ménagères



Jours de ramassage
de vos déchets
recyclables

JOURS DE RAMASSAGE :

- ordures ménagères : le mercredi
- déchets recyclables : le mercredi

Que votre collecte soit le matin
ou l'après-midi, sortez vos bacs la veille

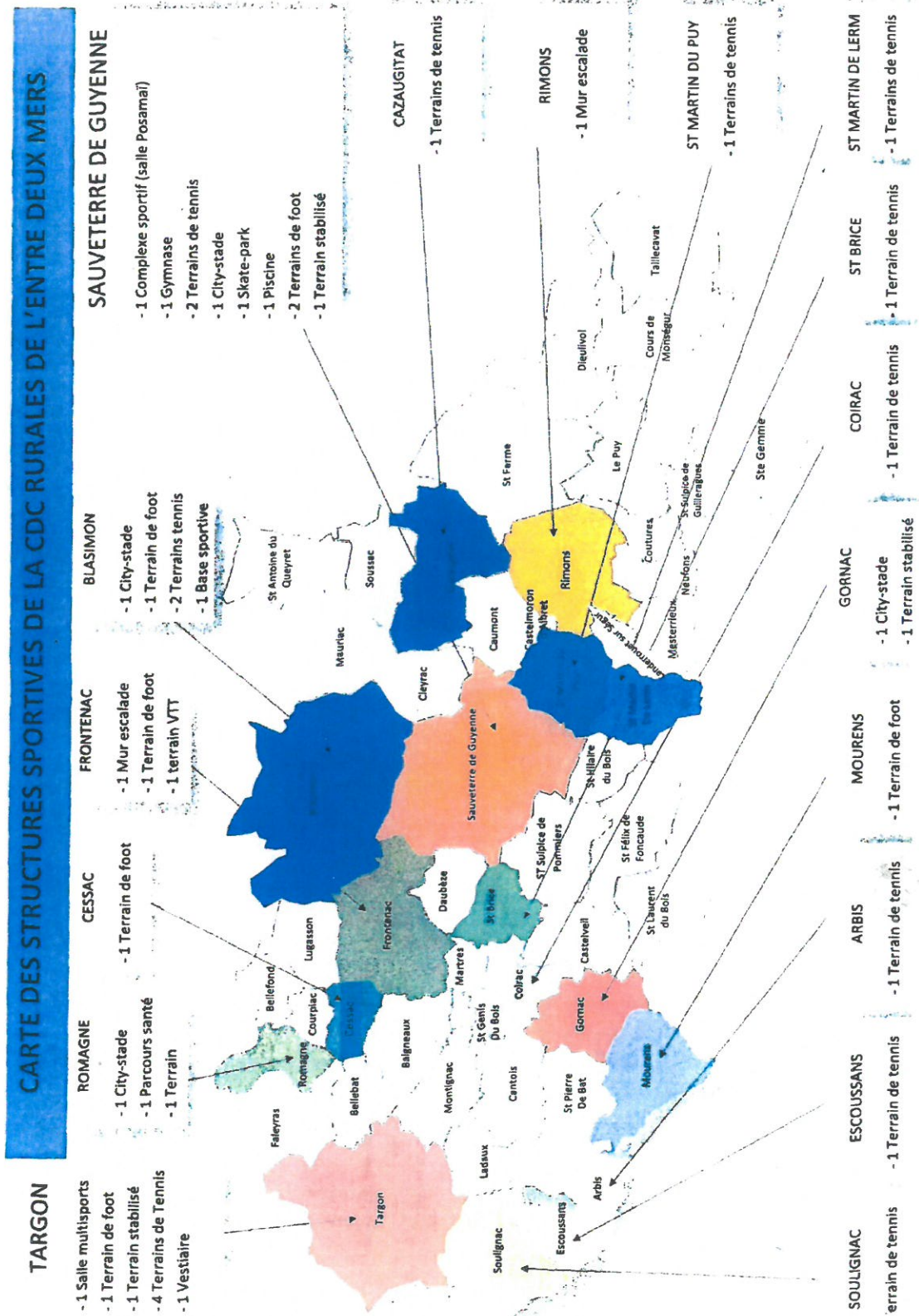


Un doute ?

Contactez nous
au 05 57 84 00 20
ou sur notre site internet
ustom.fr

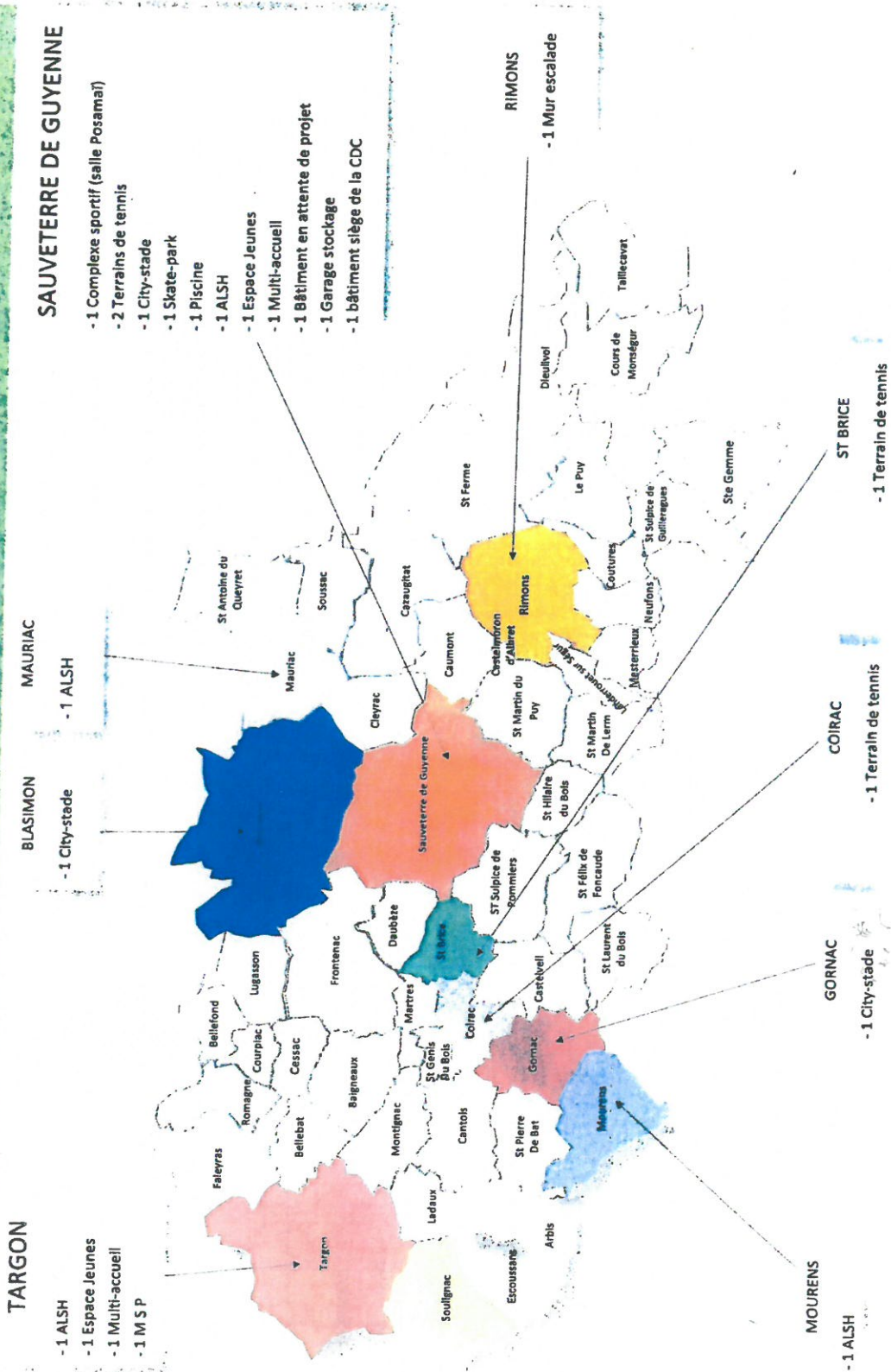
Déc. 2017	13	27	13	27
Janvier	10	24	10	24
Février	7	21	7	21
Mars	7	21	7	21
Avril	4	18	4	18
Mai	2	16	30	2
16	30	2	16	30
Juin	13	27	13	27
Juillet	11	25	11	25
Août	8	22	8	22
Septembre	5	19	5	19
Octobre	3	17	31	3
17	31	3	17	31
Novembre	14	28	14	28
Décembre	12	26	12	26

ENSEMBLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA CDC



ENSEMBLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS GERES PAR LA CDC

CARTE DES STRUCTURES GERES PAR LA CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS



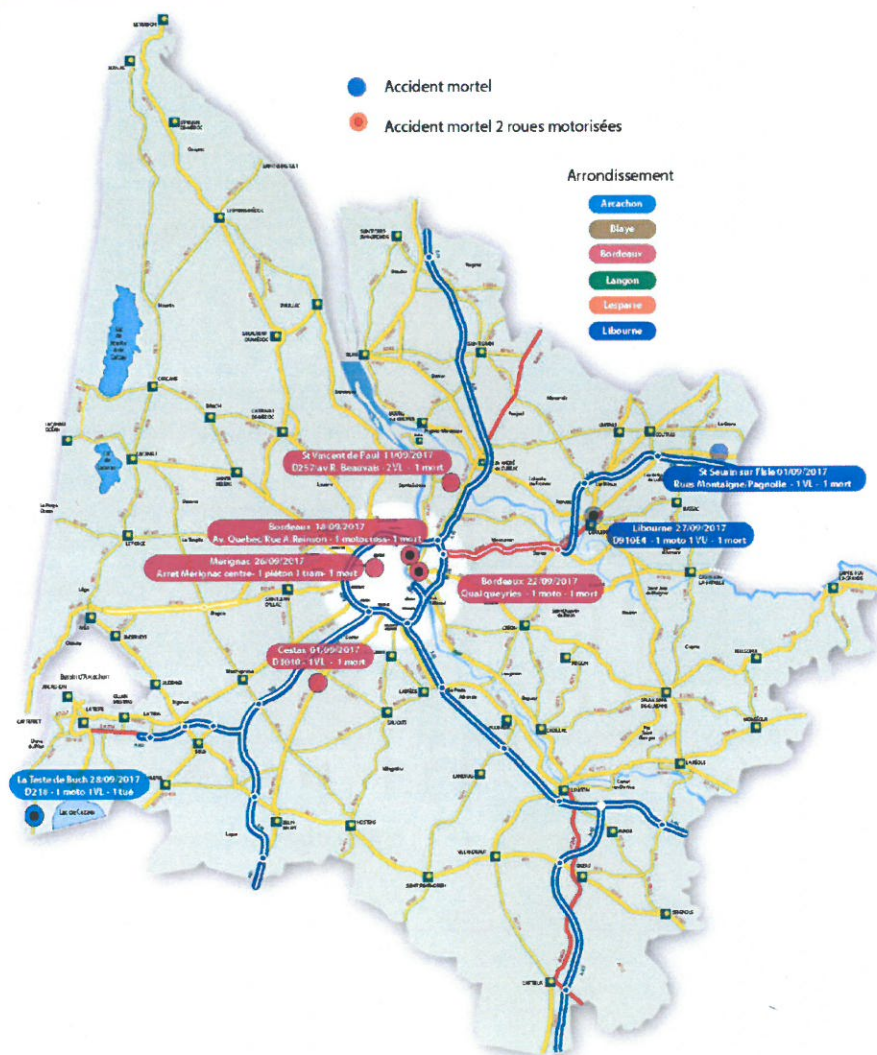
ACCIDENTOLOGIE

POUR INFORMATION



ACCIDENTOLOGIE GIRONDE SEPTEMBRE 2017

	Mois de Septembre				Depuis le début de l'année				Sur une année glissante			
	2017	2016	Différence	Evolution	2017	2016	Différence	Evolution	2017	2016	Différence	Evolution
Accidents	101	152	-51	-33,6%	963	1 202	-239	-19,9%	1 446	1 717	-271	-15,8%
Tués	8	12	-4	-33%	55	69	-14	-20,3%	68	132	-64	-48,5%
Blessés	121	180	-59	-32,8%	1 245	1 481	-236	-15,9%	1 841	2 126	-285	-13,4%
dont hospitalisés	50	48	+2	+4,2%	401	383	+18	+4,7%	532	520	+12	+2,3%



SECHERESSE

POUR INFORMATION



PRÉFET DE LA GIRONDE

CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET
DE PROTECTION CIVILE
Pôle Opérationnel et Défense

Affaire suivie par :
Mme Mélanie JUVIN
Mel : melanie.juin@gironde.gouv.fr
Tél. : 05.56.90.60.37

Bordeaux, le 26 OCT. 2017

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
à

*Destinataires in fine
(liste des communes non reconnues fixée par
arrêté interministériel du 27 septembre 2017)
(copie à MM. les sous-préfets d'arrondissement)*

OBJET : Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la
réhydratation des sols en Gironde au titre de l'année 2016.

Ref. : Arrêté interministériel du 27 septembre 2017 paru au JORF du 20 octobre 2017.

PJ : 2 – fiche de notification communale et notice explicative.

Vous avez sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols au titre de l'année 2016.

J'ai le regret de vous informer que votre demande a été examinée lors de la commission interministérielle du 19 septembre 2017, qui a émis un avis défavorable.

Pour décider de la reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, la commission est tenue de se prononcer sur l'intensité anormale de l'agent naturel à l'origine des dégâts et non sur l'importance des dégâts eux-mêmes. La reconnaissance intervient donc seulement lorsque l'événement naturel revêt un caractère anormal.

La méthodologie retenue pour reconnaître ou non une commune en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols est établie sur des critères techniques fondés sur des études approfondies réalisées par les services d'expertise de l'administration : Météo-France pour les données météorologiques et le Bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM) pour les données géologiques. Chaque commune touchée par le phénomène ayant déposé une demande de reconnaissance fait l'objet d'un examen particulier pour chaque type de données.

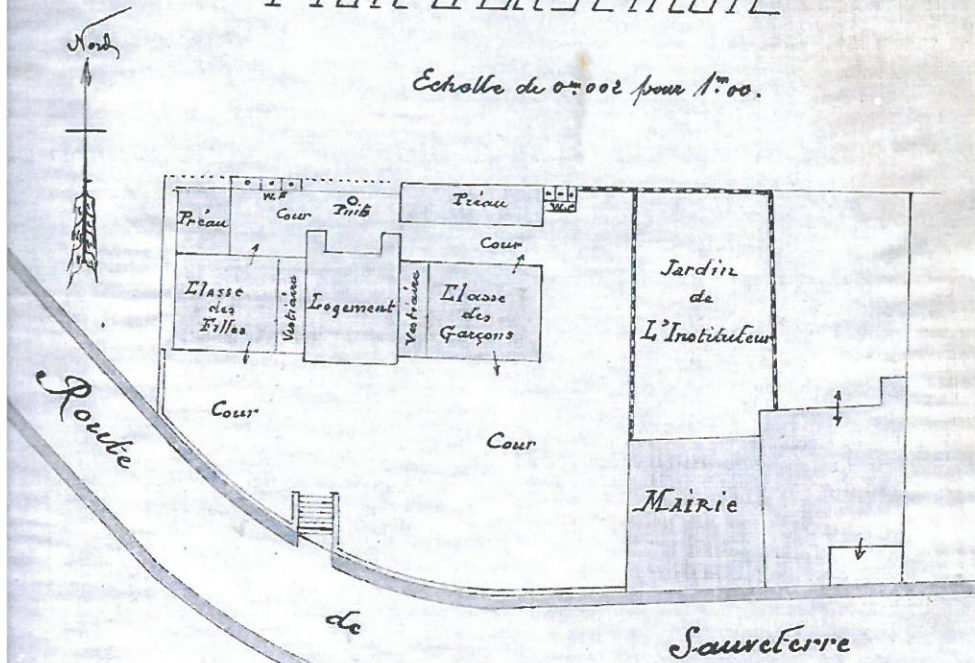
ARCHIVE

COMMUNE DE S^T BRICE

PROJET D'ECOLE.

Plan d'Ensemble

Echelle de 0^m.002 pour 1^m.00.



Vu et approuvé par nous
le Maire de la Commune de St Brice,
M. Dumais, le 24 Août 1924

Le Maire

Dressé par le Géomètre Sousigné
Fontenay, le 16 Août 1924

L. Dupont

Vu et approuvé
le 6 Août 1924

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

C'était en 1924 !!!!! Le maire était M. Dumas Pierre.